



15ème législature

Question N° : 14560	De M. Romain Grau (La République en Marche - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Action et comptes publics		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > impôts et taxes	Tête d'analyse > Conciliateur départemental - Nombre de saisines	Analyse > Conciliateur départemental - Nombre de saisines.
Question publiée au JO le : 27/11/2018 Réponse publiée au JO le : 16/04/2019 page : 3508		

Texte de la question

M. Romain Grau attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur la saisine du conciliateur en matière fiscale. La mise en place du conciliateur vise à améliorer le dialogue avec l'utilisateur le plus en amont possible afin d'éviter les procédures et les conflits qui affectent l'image de l'administration et qui représentent un coût important pour les finances publiques. L'objectif est de résoudre au niveau de chaque département les conflits en y apportant une réponse définitive. Les contrôles sur pièces liés aux contrôles fiscaux externes ainsi que les contrôles sur pièces en matière d'impôts locaux peuvent faire l'objet d'une saisine du conciliateur. Il lui demande combien il y a eu de saisines des conciliateurs départementaux en 2018.

Texte de la réponse

Le nombre de saisines des conciliateurs départementaux s'élève, en 2018, à 64 728, dont 1 525 font suite à un contrôle fiscal.